

PLANS DE MOBILITE COLLECTIVITES DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE : DEMARCHE COLLECTIVE D'ACCOMPAGNEMENT Méthode, bilan et perspectives

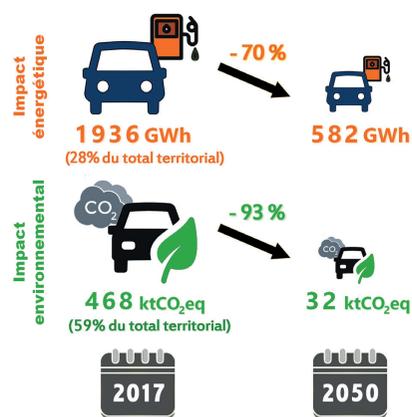
Version 2020



La démarche d'accompagnement à l'élaboration de plans de mobilité collectivités (PDMc), fait partie des actions de mise en œuvre du **Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)**, établi en 2018 sur le Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre. Ce document réglementaire fixe en effet des objectifs pour favoriser la transition énergétique et écologique du territoire, dans le secteur du transport notamment, qui représente un enjeu important (cf. illustration)

Le plan de mobilité, non obligatoire pour les collectivités, fait partie des leviers d'actions. Il vise à améliorer la mobilité des salariés en réduisant l'autosolisme (fait d'être seul à bord de son véhicule) dans les déplacements domicile-travail et professionnels, par l'encouragement à la pratique de modes de transport alternatifs et/ou de modes de travail différents.

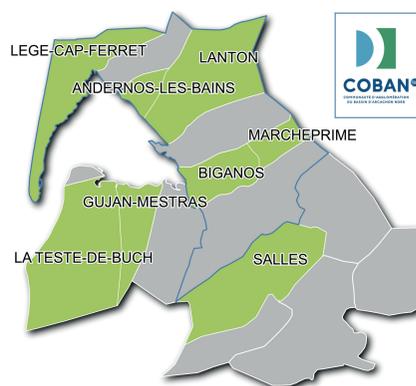
OBJECTIFS DU PCAET BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE



UN CONTEXTE PROPICE POUR DÉVELOPPER LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEURS

La récente loi d'orientations des mobilités (LOM) favorise le développement des plans de mobilité employeurs, afin de réduire les déplacements carbonés et la congestion des axes routiers. **En Gironde, on enregistre 75% d'autosolisme pour les déplacements domicile-travail** (contre 70% en France – source INSEE 2015) !

Avec le soutien de l'Ademe, le Sybarval, en charge du PCAET et le Pays Barval (COBAS, COBAN, CDC Val de l'Eyre) via sa mission mobilité durable mutualisée, se sont associés pour proposer aux collectivités (communes et EPCI) une **démarche expérimentale d'accompagnement collectif, adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins de chaque structure.**



Menée sur l'année 2019, ce sont **9 collectivités** volontaires qui se sont engagées dans la démarche.

UN PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR: POUR QUI ? POURQUOI ?

Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur de CO2 en Nouvelle-Aquitaine (41 % des émissions globales – chiffre 2018 ATMO N-A). Face aux enjeux climatiques et environnementaux, le Plan de mobilité employeur est un des leviers permettant d'accompagner l'évolution des pratiques.

Si seuls les entreprises privées de plus de 50 salariés et les établissements d'Etat sont soumis à certaines obligations, tous les employeurs sont incités à favoriser des déplacements plus vertueux.

La démarche déployée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre peut permettre d'initier une dynamique auprès de l'ensemble des employeurs du territoire.

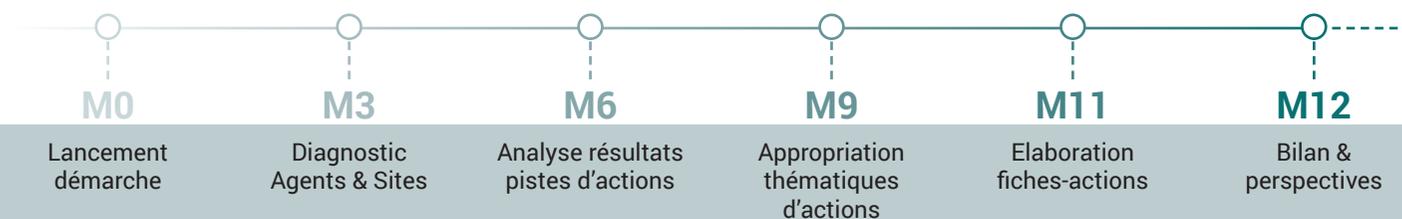


UNE DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS DE CHAQUE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE

Le territoire du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre dispose d'atouts en matière d'écomobilité pour les déplacements domicile – travail : de nombreuses pistes cyclables sur terrain plat, des pôles gares progressivement transformés en pôles d'échanges multimodaux (pour permettre un passage plus simple d'un mode de transport à un autre), un réseau de lignes de cars qui se renforce etc.

La démarche collective mise en place s'est ainsi voulue très opérationnelle, adaptée aux spécificités territoriales, et répondant aux objectifs et niveaux d'ambition de chacune des collectivités volontaires engagées.

La démarche s'est déroulée en plusieurs étapes permettant une appropriation progressive du contenu et des enjeux d'un plan de mobilité. Elle mixe 2 approches complémentaires : accompagnement collectif et appui individuel.



Lancement de la démarche : présentation des objectifs et enjeux d'un PDMc, et de la démarche collective (temps d'échanges collectifs et appui individuels). Mise en place au sein de chaque collectivité des conditions de déploiement (désignation d'un binôme de référents élu et technicien, identification des services de la collectivité à mobiliser...).

Diagnostic : élaboration des outils du diagnostic reposant sur un questionnaire agents (pratiques de mobilité) et sites (équipements et services). Accompagnement méthodologique pour la passation.

Analyse des résultats et pistes d'actions : analyse des résultats pour chaque collectivité et consolidation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Appui sur l'identification des leviers d'actions et conditions de faisabilité.

Elaboration de fiches-actions : Chaque piste d'actions a été détaillée par un prestataire extérieur dans un document

à visée très opérationnelle pour faciliter sa mise en œuvre.

L'appui technique s'est poursuivi sur l'élaboration du programme d'actions propre à chaque collectivité en favorisant l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences.

Suivi et évaluation : accompagnement sur la mise en œuvre (identification de subventions, veille réglementaire, ...), notamment dans le cadre de groupes thématiques sur les sujets communs, afin de favoriser la mutualisation (groupements de commandes etc.).



Ce PDMc constituera une boîte à outils permettant à la collectivité de déployer différentes mesures afin de diminuer les émissions polluantes.

FACTEURS DE RÉUSSITE

Plusieurs facteurs de réussite pour aboutir à l'élaboration d'un PDMc ont été identifiés :

- la désignation d'un **binôme référents** élu et technicien, **convaincu et porteur** de la démarche en interne
- l'établissement d'**objectifs progressifs réalisables** s'appuyant sur les résultats du diagnostic
- l'**impulsion d'une dynamique collective** partagée au sein de la collectivité

INTÉRÊTS D'UN PDMC



Pour la structure

Renforce l'attractivité et l'image de la collectivité, améliore ses performances environnementales, optimise la gestion de ses équipements, (capacités de stationnement, flotte de véhicules...) et améliore son accessibilité. Le plan de mobilité est à la fois un outil d'amélioration continue du fonctionnement interne et un outil de dialogue social.



Pour le salarié / l'agent

Améliore les conditions de travail et de transport (diminution du stress, de la fatigue ...), peut entraîner une diminution des frais de transport et permettre de se maintenir en bonne santé en recourant aux modes actifs.



Pour l'environnement / le territoire

Participe à la réduction des rejets de gaz à effet de serre, du bruit et des congestions liés à la voiture.

Accompagner l'écomobilité, nous avons tous à y gagner !



FOCUS SUR LES OUTILS CLÉS DE LA DÉMARCHE

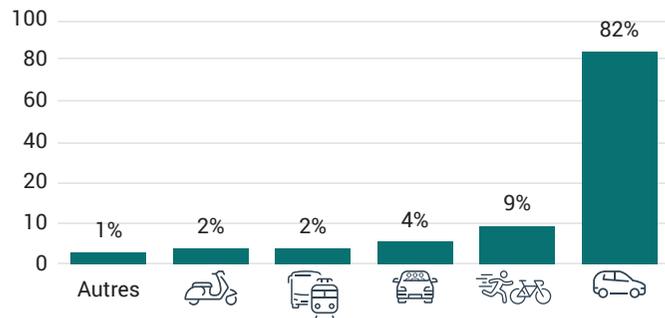
Le diagnostic :

Pour appréhender la question de la mobilité domicile – travail, il est tout d'abord nécessaire de **connaître les pratiques de déplacements des agents, mais aussi leurs besoins, attentes ainsi que leurs freins**. C'est l'occasion pour eux de s'exprimer sur un sujet toujours source d'idées.

En parallèle, étant donné que le PDMc a vocation à être un outil concourant à améliorer l'organisation interne d'un établissement et à offrir des solutions adaptées pour les mobilités domicile-travail et de service, il y a la nécessité de prévoir une **enquête sur le / les sites qui feront l'objet d'actions**. Ceci pour dresser la fiche d'identité en matière de politique RH (horaires, télétravail), d'équipements (stationnements et équipements vélo, flotte de véhicules, fonctionnement stationnement, douches, vestiaires...) ou encore en matière de services (restauration, ...).

Deux **formulaire d'enquête** ont été élaborés pour recueillir ces informations. C'est le référent technique qui l'administre (tout en s'appuyant sur des relais et outils de communication internes) auprès des services. Les formulaires d'enquête peuvent être adaptés pour tenir compte de spécificités ou besoins particuliers.

Le traitement et l'analyse des résultats ont été réalisés par un prestataire externe, qui a rendu une synthèse détaillée à chaque collectivité, avec un croisement des données permettant l'identification de leviers et pistes d'actions.



Au total, ce sont **682 agents qui ont répondu** à l'enquête, qui fait ressortir les principaux points suivants :

- De réelles opportunités pour développer la pratique de la marche et du vélo
- Une concentration horaire marquée sur les heures de pointe intéressante pour organiser du covoiturage
- Un souhait pour instaurer le télétravail
- Des besoins en matière d'équipements en faveur du vélo pour faciliter la pratique

De ce diagnostic, ont émergé des réflexions communes aux différentes collectivités :

- Mise à disposition de flottes vélos et véhicules électriques
- Facilitation de l'organisation du covoiturage (mise en relation, application, lignes, incitation, ...)
- Commande groupée de solutions de stationnements vélos
- Réalisation d'animations, actions de communication communes : jeux-concours, challenge inter-entreprise



2177
agents publics
enquêtés

Le programme d'actions :



Le programme d'actions, cœur du PDMc pour agir concrètement au sein de chaque collectivité, se matérialise par l'identification d'actions chiffrées et d'un calendrier de mise en œuvre. Pour le bâtir les collectivités ont pu s'appuyer sur des fiches-actions détaillées construites avec une expertise externe, ainsi que sur du partage d'expériences entre les collectivités participantes.

Un catalogue de **23 fiches-actions** a ainsi été produit, servant de ressources pour les prochaines éditions de la démarche à l'intention des collectivités nouvellement parties prenantes.

Ces fiches sont organisées en **10 thématiques** traitant tant du vélo, que du covoiturage, du télétravail, de la mobilité électrique ou encore du suivi et de l'animation du PDMc dans le temps.

La coanimation Sybarval-Pays a permis d'accompagner les collectivités tout au long du processus : sensibilisation et décryptage des problématiques et enjeux, apport méthodologique, expertise technique, repérage d'acteurs/fournisseurs, identification de cofinancements ...



La démarche a permis de définir notre plan de mobilité en bénéficiant d'apports méthodologiques, de connaissances et d'échanges riches avec les collectivités voisines.

PREMIERS RESULTATS DE LA DEMARCHE

Le bilan, réalisé fin 2019 auprès des collectivités engagées, est très positif :

- une méthode agile jugée pertinente et adaptée qui a permis à toutes les collectivités volontaires, quels que soient leurs taille ou niveau d'ambition, d'acter la mise en œuvre d'un PDMc à court ou moyen terme ;
- un accompagnement jugé efficace qui a permis d'instaurer en interne les conditions de mise en œuvre du PDMc (mobilisation d'agents, outils de communication interne...) et de bâtir un programme d'actions chiffré avec calendrier de mise en œuvre ;
- des résultats concrets avec des premières actions lancées : expérimentation du télétravail, achat d'équipements vélos (abri sécurisé, flotte interne...), achat de véhicules électriques, préparation à la mise en place du forfait mobilité ;
- des premières évolutions des pratiques des agents : développement de l'usage du vélo, organisation interne du covoiturage.

DYNAMIQUE COLLECTIVE

Les temps de partage collectifs ont favorisé les échanges, le partage d'expériences et de difficultés. **Une dynamique collective a ainsi été créée, permettant d'imaginer des mutualisations dans la mise en œuvre des actions (groupement de commande de matériels...).**

Pour la mise en place de solution, les collectivités ont souhaité que l'accompagnement collectif se poursuive au travers de groupes thématiques.

Un premier, ciblé sur les équipements vélos, va être l'occasion de guider les collectivités vers des solutions techniques de stationnement de vélo ou sur l'équipement en flotte vélos, tout en leur ouvrant des opportunités de subvention et d'autres outils concourant à encourager plus fortement l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail.

En se basant sur les fiches-actions et les évolutions émanant de la loi d'orientations des mobilités, le groupe thématique va permettre d'actualiser les informations nécessaires à une mise en place optimale des actions.

SYNTHESE

Grâce à l'adhésion de premières collectivités du territoire à la démarche, la méthode de travail a pu être expérimentée, instaurant un vrai attrait de leur part pour réfléchir aux conditions de mobilité domicile-travail.

En ce sens, l'objectif du PDMc est atteint.

Une démarche inédite et expérimentale qui commence à porter ses fruits au regard des différents projets des collectivités en cours de déploiement.

Une dynamique créée, avec un investissement certain des référents et une montée en compétence de leur part sur le volet écomobilité.

Des collectivités qui se sont appropriées les vertus de l'écomobilité et l'intérêt d'aller vers un Plan de Mobilité.

Une démarche transférable, s'appuyant sur des outils éprouvés et des compétences disponibles, en imaginant de prochaines éditions permettant d'intégrer de nouvelles collectivités.

La démarche basée sur l'échange de bonnes pratiques et le partage était enrichissante et intéressante, à renouveler.

